

# *Le Courrier de Tychique*

Correspondance à adresser à  
M. Jean Marc Chabanon  
168, Route du Grobon – 01400 – Châtillon-sur-Chalaronne

N° 303

---

**« Le plus grand dérèglement de l'esprit c'est de voir les choses, telles qu'on voudrait qu'elles soient, et non pas telles qu'elles sont en réalité. »**

*Bossuet « Traité de l'amour de Dieu et de soi-même »*

---

**Dimanche 27 septembre 2009**  
**17<sup>ième</sup> Dimanche après la Pentecôte**  
**Solennité de Ste Thèrèse.**

## **Les canonisations conciliaires...**

Depuis le Concile, nous assistons à une véritable inflation des canonisations ! Certaines sont amplement méritées. D'autres surprennent, pour ne pas dire plus ! Le cas le plus emblématique est celui de Mgr Escriva de Balaguer (fondateur de l' « Opus Dei »). Décédé à Rome le 26 juin 1975, il fut béatifié le 17 mai 1992 et canonisé le 6 octobre 2002 par Jean-Paul II... alors que Mgr Lefebvre est mort excommunié !

On trouve sur le site « *Nouvelles de Chrétienté* » – n° 77 de septembre-Octobre 2002 – des révélations qui ne plaident guère en faveur de cette canonisation... hâtive ! Passons sur l'affirmation du cardinal Poletti dans le décret officiel d'introduction de son procès de béatification : « *Il a été reconnu comme un précurseur du concile* » – ceci expliquant certainement cela – mais il existe bien d'autres faits quelque peu troublants ! Il y a, par exemple, ce fameux « *secret* » imposé aux membres de l' « *Opus Dei* » qui, bien qu'atténué lors de son érection en prélature personnelle, n'en perdure pas moins, si l'on en croit Arnaud de Lassus (in « *Action familiale et Scolaire* » - 1992 – « *L' Opus Dei : textes et documents* ») A tel point que l'on y fait tout pour préserver le caractère laïc, et même séculier de ses disciples, sollicités, par ailleurs à être ordonnés prêtres... tout en restant laïcs ! Le quartier général de l' « *Opus Dei* » à Rome n'a pas reçu un nom religieux, il n'est placé sous aucun patronage, contrairement à ce qui se fait dans les institutions catholiques : la maison mère est donc baptisée « *Villa Tevere* ». La résidence universitaire féminine a été nommée « *Villa des Palmiers* ». Et que dire des révélations de certaines familles trompées ! Cette canonisation ne semble donc pas présenter les signes de sainteté requis en pareille circonstance, loin de là !

Or, et c'est ce qui est extrêmement troublant, le pape est infaillible dans la canonisation, comme l'enseignent presque unanimement les théologiens et les canonistes (St Thomas, St Antonin, St Robert Bellarmin, Suarez...) C'est du moins ce qu'affirme un prêtre ami qui s'est penché sur cette grave question et qui m'écrit : « *Il n'est pas possible qu'un pape induise en erreur l'Eglise universelle, dans les matières concernant la Foi ou la Morale, car alors ce serait dresser un autel au diable en proposant – par exemple – un damné à la vénération des fidèles* » ...

La canonisation est un acte solennel par lequel le Pape, jugeant en dernier ressort et portant une sentence définitive, inscrit au catalogue des Saints un serviteur de Dieu précédemment béatifié. Cette sentence définitive, notifiée officiellement *urbi et orbi*, est prononcée par le Souverain Pontife dans la plénitude de sa puissance apostolique, au cœur de cérémonies grandioses qui en révèlent l'importance. Et, en des temps normaux (!) il n'y a rien... de plus normal ! En effet, à défaut, comment les fidèles pourraient-ils connaître, vénérer et implorer ceux qu'ils doivent considérer comme leurs modèles et leurs intercesseurs ?

Ce prêtre écrit aussi : « *Les Souverains Pontifes eux-mêmes on souvent affirmé leur infaillibilité dans les Bulles de Canonisation. Par exemple Sixte IV pour la canonisation de St Bonaventure : « confitentes quod hac canonisatione non permittat Deus nos errare »* (Cf. *Acta sanctorum*, Julii, T.3 – p.796) . Benoît XIV dit la même chose dans « *De Servo Dei* » Et il cite aussi un extrait de la Bulle « *Exurge Domine* » du 15 juin 1520 de Léon X (1513-1521) : « *Si Luther était venu à Rome(...) nous lui eussions montré clair comme le jour que les Saints Pontifes Romains, nos Prédécesseurs n'ont jamais erré dans leurs canons ou constitutions qu'il s'efforce d'attaquer* ».

On comprend bien mieux, dès lors, l'expectative dans laquelle les simples fidèles sont plongés depuis le « *tsunami* » conciliaire ! Comment un pape, réputé infaillible dans ce domaine, peut-il porter un « *damné* » sur les autels ? Ce prêtre évoque alors le cas de Charlemagne, canonisé le 29 décembre 1166, par ... un antipape : « *S'il existe une faille dans les canonisations actuelles, comme il y en a eu autrefois avec les canonisations faites par des antipapes, ce n'est pas en faisant un choix entre*

les anciens et les nouveaux saints que nous resterons catholiques. C'est en se posant honnêtement la question de l'existence – ou non – d'un nouvel antipape, sans en faire une maladie, et surtout en observant les règles de St Ignace, sur la « désolation », dans ses « Exercices ». (Livre bleu – Cinquième règle, n° 318 et suivantes – ndlr).

Je lui laisse la responsabilité de cette conclusion.

### **La fulgurante progression de l'Islam.-**

Comment peut-on encore se fermer les yeux et refuser de voir les progrès rapides de l'Islamisation de nos pays ?... Un ancien professeur de Droit musulman, Sam Solomon, converti au Christianisme, décortique méthodiquement la stratégie de conquête de l'Islam – vieille de plusieurs siècles – et comment cette progression s'effectue dans les territoires non musulmans. Dans un livre (« Un cheval de Troie moderne : la doctrine islamique de l'immigration ») il écrit notamment : « Avec l'augmentation du poids démographique des musulmans, les changements au code vestimentaire deviennent de plus en plus visibles. On passe du port du hijab au port du niqab dans les lieux publics, puis à l'abolition de la mixité entre hommes et femmes musulmanes. Petit à petit, la population d'accueil finit par s'habituer à ce qu'elle croit être des exigences de piété. Elle s'habitue aux demandes de séparation dans les lieux publics, dans les lieux de travail, dans les écoles et les universités, ainsi qu'aux demandes de repas halal et de respect de la charia, à l'ajout des fêtes musulmanes au calendrier. **Or, toutes ces demandes contribuent à donner un statut spécial à la communauté musulmane, la rendant de plus en plus séparée et distincte.** » Et non pas à son « intégration » comme le croient nos incorrigibles lambdas !

Dans une lettre prophétique que le Père Charles de Foucault (béatifié fort légitimement le 13 novembre 2005) avait adressée à René Bazin (de l'Académie Française) le 29 juillet 1916, il écrivait : « *Ma pensée est que si, petit à petit, les musulmans de notre empire colonial du nord de l'Afrique ne se convertissent pas, il se produira un mouvement nationaliste analogue à celui de la Turquie : une élite intellectuelle se formera dans les grandes villes, instruite à la française, sans avoir l'esprit ni le cœur français, élite qui aura perdu toute foi islamique mais qui en gardera l'étiquette pour pouvoir, par elle, influencer les masses.(...) Le sentiment national ou barbaresque s'exaltera dans l'élite instruite : **quand elle en trouvera l'occasion, par exemple lors de difficultés de la France au-dedans ou au dehors, elle se servira de l'Islam comme d'un levier pour soulever la masse ignorante, et cherchera à créer un empire africain musulman indépendant. (...) Si nous n'avons pas su faire des Français de ces peuples, ils nous chasseront. Le seul moyen qu'ils deviennent Français est qu'ils deviennent chrétiens. (...) Il ne s'agit pas de les convertir en un jour, ni par force, mais tendrement, discrètement, par persuasion, bon exemple, bonne éducation, instruction, grâce à une prise de contact étroite et affectueuse, **œuvre surtout de laïcs français qui peuvent être bien plus nombreux que les prêtres et prendre un contact plus intime.** »***

Voilà un missionnaire qui avait tout compris ! Malheureusement, les « laïcs français » dociles aux enseignements maçonniques et républicains, les évêques et les prêtres, déjà infestés de libéralisme, ne suivirent pas. On n'écouta pas le Père de Foucault. Nous en subissons les effets aujourd'hui. Et ça ne fait que commencer...

### **Un seul, pourtant !**

Le Père Maurice Avril dont l'objectif reste, contre vents et marées : « **Ramener les riverains de la Méditerranée à leur Christianisme d'origine.** » Mais aujourd'hui, comme le Père de Foucault en 1916, il n'est suivi par personne... et surtout pas par les évêques !

### **Les Evêques suisses en tête du peloton européen !**

Les Suisses ont de la chance : ils peuvent provoquer un référendum si leur initiative réunit un assez grand nombre de voix. Grâce à ce système le peuple suisse devra donc se prononcer, le 29 novembre prochain, pour ou contre la construction de minarets sur leur territoire. Bien entendu, les initiateurs de ce référendum appellent à voter contre. Mais les Evêques suisses, qui, comme la majorité de leurs confrères sont pétris d'un libéralisme nauséabond appellent, eux, à voter pour ! Voici la justification de leur choix : « *L'interdiction générale de construire des minarets fragiliserait les efforts nécessaires pour établir une attitude d'accueil réciproque dans le dialogue et le respect mutuel.* » Bien sûr, ils se disent solidaires des chrétiens qui « *dans certains pays de religion islamique, subissent des difficultés dans leur pratique religieuse et des restrictions dans la construction d'édifices sacrés* » ! Des « *difficultés* », de simples petites « *difficultés* » ? Et des « *restrictions* », simplement des « *restrictions* » dans la construction de leurs églises ?... Dans « *certains pays de religion islamique* » ? Mais pour qui prennent-ils leurs ouailles ? Et le plus symptomatique, c'est leur adoubement déclaré à la sacro-sainte démocratie, tout aussi laïque en Helvétie qu'en Gaule ! « *La peur est mauvaise conseillère* (mais ne dit-on pas que la peur est le commencement de la sagesse ?) *Nous invitons à repousser l'initiative, non par méconnaissance des difficultés réelles, mais parce que nous sommes cohérents avec nos valeurs chrétiennes et les principes démocratiques de notre pays.*» (La-Croix.com – LeNouveliste.ch) Les musulmans sont, eux-aussi, cohérents avec les principes du Coran... que les Evêques feraient bien de méditer !